Informations en matière de durabilité relatives aux produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales

Dénomination du produit: Eurizon Fund – SLJ Local Emerging Markets Debt

Identifiant d'entité juridique: 5493003GXX4SNDCOBJ07

Catégorisation SFDR : produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »).

Synthèse

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais il ne s'engage pas à réaliser des investissements durables au sens de l'art. 2, paragraphe 17, du règlement (UE) 2019/2088. Il est toutefois possible que le fonds investisse dans des activités susceptibles d'être considérées comme durables conformément à sa politique d'investissement, mais ces investissements ne sont pas en soi décisifs pour la réalisation des caractéristiques environnementales du fonds.

Eurizon Capital S.A. a adopté un cadre spécifique qui prévoit des indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance spécifiques pour évaluer les effets négatifs des investissements sur la durabilité en fonction des caractéristiques et des objectifs des différents produits financiers, qui permettent :

une sélection négative consistant à exclure les émetteurs ne tenant pas compte des principes ISR et des facteurs ESG, dans le but d'atténuer les risques d'exposition à des sociétés opérant dans des secteurs considérés comme non « socialement responsables » (y compris, notamment, l'exposition au secteur des combustibles fossiles et au secteur des armes non conventionnelles) ou caractérisés par une gouvernance environnementale, sociale ou d'entreprise critique ; et

l'intégration positive des entreprises tenant compte des facteurs ESG dans l'analyse, la sélection et la composition des portefeuilles financiers (Note ESG).

Ces stratégies font l'objet d'un suivi par le biais de limites d'investissement permettant à la fois des contrôles *ex ante* pendant la préparation des ordres et des contrôles *ex post* lors de la valorisation du portefeuille.

La Société, compte tenu des garanties qu'elle a définies, prend par ailleurs en considération des indicateurs environnementaux et sociaux spécifiques pour évaluer les principales incidences négatives des activités d'investissement du produit financier sur les facteurs de durabilité.

Eurizon Capital S.A. fait appel à l'un des principaux fournisseurs d'informations du marché en matière de thématiques ESG comme source de données pour évaluer les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier. Dans tous les cas, afin de réduire au minimum tout risque de « dépendance excessive », la Société a mis en place des procédures spéciales visant à réévaluer les informations fournies par le fournisseur.

Eurizon Capital S.A. accomplit des démarches de diligence raisonnable sur les actifs sous-jacents du produit financier par le biais de contrôles *ex ante* et *ex post* visant à garantir le respect des stratégies d'investissement.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales mais ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables au sens de l'article 2, paragraphe 17, du règlement 2019/2088.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le fonds promeut les caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables. Les caractéristiques ESG favorables sont déterminées comme suit :

ESG Score integration : conformément aux pratiques de bonne gouvernance, le fonds vise à obtenir une « note ESG » – calculée au niveau du portefeuille global – supérieure à celle de son indice de référence, en intégrant les facteurs ESG dans l'analyse, la sélection et la composition de ses investissements.

Exclusion sectorielle : le fonds n'investit pas dans des émetteurs opérant dans des secteurs considérés comme « non responsables sur le plan social et environnemental ».

Exclusion d'émetteurs : le fonds n'investit pas dans des émetteurs « critiques » (c'est-à-dire affichant une note de durabilité ESG plus faible au sein de l'univers d'investissement composé d'actions et d'obligations) pour lesquels le processus de remontée des informations est activé.

Le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements durables au sens de l'article 2, paragraphe 17, du règlement (UE) 2019/2088.

Stratégie d'investissement

Le fonds investit principalement, directement ou par le biais d'instruments dérivés, dans des obligations d'État émises sur les marchés émergents, y compris la Chine et la Russie, et libellées dans n'importe quelle devise locale. Ces investissements peuvent être de qualité inférieure à investment grade et certains d'entre eux peuvent être hautement spéculatifs. Le fonds privilégie généralement l'investissement direct mais peut parfois investir par le biais d'instruments dérivés. Pour de plus amples informations concernant la politique d'investissement du fonds, veuillez vous reporter au prospectus.

L'analyse des facteurs ESG est un élément qualifiant de la stratégie du fonds.

Le fonds évalue le profil ESG des investissements du portefeuille par le biais d'une méthode de notation ESG qui couvre au moins :

- 90 % des investissements dans chacune de ces catégories d'actifs : actions de sociétés de grande capitalisation et dette souveraine de pays développés, et titres de créance de qualité investment grade (y compris des instruments du marché monétaire).
- 75 % des investissements dans chacune de ces catégories d'actifs : actions de sociétés de grande capitalisation et dette souveraine de pays émergents, actions de sociétés de petite et moyenne capitalisation et titres de créance de qualité inférieure à investment grade (y compris des instruments du marché monétaire).

En effet, conformément aux pratiques de bonne gouvernance, le fonds vise à obtenir une « note ESG » – calculée au niveau du portefeuille global – supérieure à celle de son indice de référence, en intégrant les facteurs ESG dans l'analyse, la sélection et la composition de ses investissements. La note ESG est représentative des opportunités et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise auxquels un émetteur est exposé et prend en compte la gestion de ces risques par l'émetteur. La note ESG du fonds est calculée comme une moyenne pondérée des notes ESG des émetteurs des instruments financiers composant le portefeuille du fonds.

En outre, le fonds n'investit pas dans des émetteurs opérant dans des secteurs considérés comme « non responsables sur le plan social et environnemental », c'est-à-dire (i) dans des sociétés caractérisées par une implication directe évidente dans la fabrication d'armes non conventionnelles, (ii) dans des sociétés qui tirent au moins 25 % de leur chiffre d'affaires d'activités minières ou de production d'électricité liées au charbon thermique ou (iii) dans des sociétés qui tirent au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de sables bitumineux. En outre, le fonds n'investit pas dans des émetteurs « critiques » pour lesquels un processus de remontée du problème a été lancé. Les émetteurs critiques sont les entreprises présentant l'exposition la plus élevée aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, c'est-à-dire celles qui possèdent une note de durabilité ESG moins élevée dans l'univers d'investissement en actions et obligations.

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais il ne s'engage pas à réaliser des investissements durables au sens de l'art. 2, paragraphe 17, du règlement (UE) 20019/2088.

Les sociétés émettrices dont l'organe administratif ne compte aucun membre indépendant ne sont pas considérées comme ayant de bonnes pratiques de gouvernance.

Chaque mois, ces émetteurs sont identifiés parmi ceux inclus dans les services « MSCI ESG Ratings - World », « MSCI ESG Ratings - Emerging Markets » et « MSCI ESG Ratings - Fixed Income Corporate » de « MSCI ESG Research ».

En outre, la liste mensuelle peut également inclure d'autres émetteurs qui font l'objet (i) d'investigations comptables, réalisées en interne ou par des autorités externes, ainsi que de sanctions ou de condamnations pour des questions liées aux procédures comptables ou (ii) de procédures de faillite ou de liquidation.

Ces émetteurs sont exclus *ex-ante* de l'univers d'investissement du fonds et, au moment de la valorisation du portefeuille, un contrôle *ex post* est également effectué sur la base de la dernière liste disponible des émetteurs exclus.

Proportion d'investissements

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales représentent au moins 80 % de l'actif net du fonds (#1 Aligné sur les caractéristiques E/S).

En outre, il est à noter que le fonds évalue le profil ESG des investissements du portefeuille par le biais d'une méthode de notation ESG qui couvre au moins (exprimée en pourcentages de l'actif net ou des émetteurs du portefeuille) :

90 % des investissements dans chacune de ces catégories d'actifs : actions de sociétés de grande capitalisation et dette souveraine de pays développés, et titres de créance de qualité investment grade (y compris des instruments du marché monétaire).

75 % des investissements dans chacune de ces catégories d'actifs : actions de sociétés de grande capitalisation et dette souveraine de pays émergents, actions de sociétés de petite et moyenne capitalisation et titres de créance de qualité inférieure à investment grade (y compris des instruments du marché monétaire).

Le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements durables au sens de 2, paragraphe 17, du règlement (UE) 2019/2088.

Le fonds ne promeut pas les objectifs environnementaux spécifiques énoncés dans le règlement (UE) 2020/852. Les investissements durables réalisés par les fonds ne tiennent pas compte des critères techniques de l'UE relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental. La proportion d'investissements durables sur le plan environnemental du fonds au sens du règlement (UE) 2020/852 est actuellement de 0 %. Cependant, le fonds est susceptible d'investir dans des activités susceptibles d'être considérées comme respectueuses de l'environnement selon sa politique d'investissement, mais ces investissements ne sont pas en soi décisifs pour la réalisation des caractéristiques environnementales du fonds.

Les investissements suivants font partie de la catégorie « #2 Autres » : (i) investissements potentiels dans des émetteurs dépourvus de note ESG ; (ii) dérivés détenus à des fins de réduction des risques (couverture) et des coûts, et aux fins d'acquérir une exposition d'investissement supplémentaire ; (iii) actifs liquides destinés à couvrir des paiements courants ou exceptionnels, ou détenus pendant le temps nécessaire pour réinvestir dans des actifs éligibles ; (iv) instruments et techniques utilisés uniquement dans un but de gestion efficace du fonds.

Pour les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales.

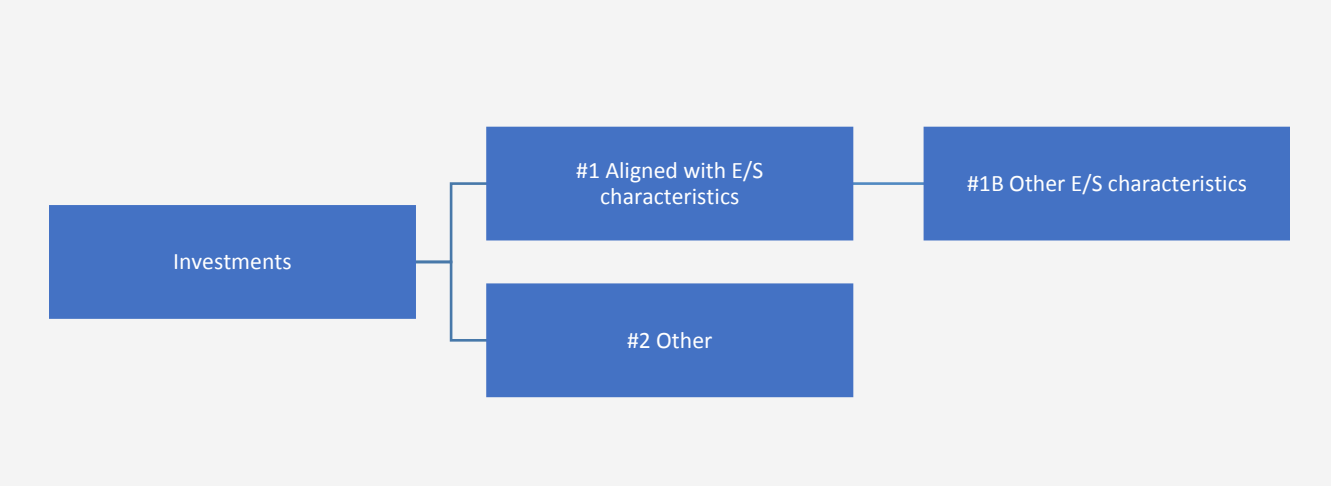

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Eurizon Capital S.A. mène des activités de contrôle spécifiques en vue d'intégrer les risques en matière de durabilité aux stratégies susmentionnées, et notamment :

ESG Score integration : en ce qui concerne le contrôle relatif à l'intégration des facteurs ESG, l'activité est surveillée par le biais de limites d'investissement spécifiques. En outre, Eurizon Capital S.A. applique des limites d'investissement spécifiques aux émetteurs qui ne respectent pas les pratiques de bonne gouvernance.

Exclusion sectorielle : le contrôle de la cohérence du portefeuille par rapport à la liste des émetteurs actifs dans des secteurs jugés « non socialement responsables » est supervisé par le biais de limites d'investissement permettant à la fois des contrôles *ex ante* pendant la préparation des ordres et des contrôles *ex post* lors de la valorisation du portefeuille. À cet égard, Eurizon Capital S.A. contrôle l'absence d'investissements directs dans les émetteurs de ce type.

Exclusion d'émetteurs : le contrôle de la cohérence du portefeuille par rapport à liste des émetteurs jugés « critiques » est supervisé par le biais de limites d'investissement spécifiques permettant à la fois des contrôles *ex ante* pendant la préparation des ordres et des contrôles *ex post* lors de la valorisation du portefeuille. Lorsque l'émetteur de titres déjà présents dans le portefeuille d'actifs gérés possède une notation ou a subi une révision de sa notation de durabilité ESG le plaçant parmi les émetteurs « critiques », Eurizon Capital S.A. décide de l'activation d'un processus de remontée (« engagement ») tenant compte également (i) de l'importance des positions globales détenues par les actifs gérés, ou (ii) de l'exposition au sein des différents actifs gérés. Les émetteurs « critiques » pour lesquels le processus d'engagement n'est pas lancé sont éliminés des portefeuilles gérés dans les délais jugés les plus adéquats dans l'intérêt des participants/clients et, dans tous les cas, dans les trois mois de la prise de décision. Si, 18 mois après le lancement de l'engagement, aucune incidence favorable ni aucune amélioration de la notation de durabilité n'est constatée, Eurizon Capital S.A. décide de lancer ou non le processus de désinvestissement des portefeuilles gérés ; les désinvestissements sont réalisés dans les délais jugés les plus adéquats dans l'intérêt des participants/clients et, dans tous les cas, dans les trois mois de la prise de décision.

Méthodes

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont les suivants :

Exclusion sectorielle : poids dans le fonds d'émetteurs opérant dans des secteurs jugés « non responsables sur le plan social et environnemental », identifiés sur la base de données fournies par des fournisseurs d'informations ESG et ISR spécialisés.

Exclusion d'émetteurs : poids dans le fonds des émetteurs fortement exposés aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) (c'est-à-dire les émetteurs « critiques »), identifiés sur la base des données fournies par des fournisseurs d'informations ESG spécialisés.

ESG Score integration : « Note ESG » du fonds telle que déterminée par le fournisseur d'informations ESG spécialisé « MSCI ESG Research » sur la base du profil environnemental, social et de gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements.

Sources et traitement des données

Eurizon Capital S.A. fait appel à l'un des principaux fournisseurs d'informations du marché en matière de thématiques ESG comme source de données pour évaluer les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier. Le pourcentage de données estimées dépend des caractéristiques de l'Émetteur et du niveau d'interaction entre le fournisseur d'informations et l'Émetteur lui-même. La Société a par ailleurs mis en place des garanties adéquates afin d'assurer la représentation correcte des données acquises.

Limites aux méthodes et aux données

Eurizon Capital S.A. fait appel à un seul fournisseur d'informations, de sorte qu'il ne lui est pas possible de compléter les données manquantes éventuelles ni de corriger directement les anomalies par référencement croisé entre plusieurs sources de données. On notera en outre que le fournisseur d'informations n'est pas toujours en mesure de vérifier les données auprès des Émetteurs et que, par conséquent, des estimations ou des approximations sont utilisées dans certains cas.

Diligence raisonnable

Eurizon Capital S.A. accomplit des démarches de diligence raisonnable sur les actifs sous-jacents du produit financier par le biais de contrôles *ex ante* et *ex post* visant à garantir le respect des stratégies d'investissement (voir la Section IV « Stratégie d'investissement » et la Section VI « Contrôle »).

Politiques d'engagement

Eurizon Capital S.A. est tenu par une obligation fiduciaire envers ses clients et Investisseurs qui lui impose de gérer efficacement les questions liées à la performance des entreprises bénéficiaires des investissements. À cette fin, Eurizon Capital S.A. a adopté une Politique d'engagement publiée sur le site web :

https://www.eurizoncapital.com/-/media/Project/Eurizon/EurizonPortals/EurizonPortal/Files/Sustainability/ENG/ECSA_EngagementPolicy_eng.pdf

Indice de référence désigné

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.
1 janvier 2023